

L'Unité

SPÉCIAL ENI

NOVEMBRE
2008

L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts

SNUi

LE 20 NOVEMBRE

Elections au conseil d'établissement

Qu'est-ce que
c'est le conseil
d'établissement ?

C'est l'organisme paritaire consultatif spécifique à l'ENI.

Il est compétent pour toutes les questions relatives à votre scolarité et au fonctionnement interne de l'Ecole (un seul Conseil d'établissement pour Clermont et Noisy).

Qui y
siège ?

12 représentants de l'administration et
12 représentants des personnels :
6 professeurs et 6 élèves.

**CE SONT LES REPRÉSENTANTS
DES ÉLÈVES QUE VOUS ÉLIREZ
LE 20 NOVEMBRE.**

12 NOMS VOUS SONT PROPOSÉS :
6 titulaires et 6 suppléants.

Et le SNUI
dans
tout ça ?

Pour le SNUI, le Conseil d'établissement doit être votre lieu d'expression privilégié.

Aussi, grâce aux correspondants de groupe et aux militants du bureau de section, les élus du SNUI y répercuteront vos suggestions, critiques et revendications en matière de scolarité, contrôle des connaissances, régime indemnitaire...

Ils feront en sorte que les avis ainsi émis soient réellement entendus et débouchent sur des modifications favorables aux stagiaires.



LE 20 NOVEMBRE VOTEZ LISTE ENTIÈRE

VOTEZ SNUI

LE SNUI ET VOUS...

Depuis de nombreuses années, les stagiaires de l'ENI ont placé le SNUI en tête des syndicats (51,25 % à l'ENI l'an dernier, 54,24 % en 2006).

Plus largement l'ensemble des agents de la DGFIP fait confiance au SNUI (45,10 % des voix aux élections professionnelles de 2007 pour la filière fiscale).

Cette confiance, nous espérons bien la conforter le 20 novembre prochain pour toujours mieux vous défendre.

Question de confiance ?

En étant proche de vous, en préconisant un syndicalisme de proposition et d'action, en élaborant des revendications spécifiques aux agents des Impôts, mais aussi des revendications communes au monde du travail, en recherchant l'unité syndicale, le SNUI s'efforce de répondre à vos attentes.

A L'ENI

Le SNUI est toujours à l'avant garde des discussions et des actions pour :

- une formation initiale de qualité permettant d'acquiescer le socle des connaissances fondamentales qui vous seront nécessaires tout au long de votre carrière ainsi que les aspects techniques et pratiques pour l'exercice de votre métier de contrôleur ou d'inspecteur des impôts ;
- la réforme de la pédagogie et l'amélioration du déroulement du stage ;
- la reconnaissance de cette formation par une carrière revalorisée ;
- l'amélioration du régime indemnitaire.

Ainsi, au SNUI, nous travaillons pour faire améliorer la scolarité et le système de contrôle des connaissances. Malgré la prise en compte de certaines de nos revendications, de nombreuses améliorations sont encore indispensables. De plus, les réformes engagées par la Direction Générale des Finances Publiques en matière de missions, de structuration des services, de management, ont des incidences sur la scolarité et sur les règles d'affectation.

A vos côtés et à tous les niveaux décisionnels de l'ENI, de la DRF, de la DGFIP et du Ministère, le SNUI agit pour faire en sorte que la formation initiale soit adaptée à l'exercice des missions et que les stagiaires ne soient pas les victimes de réformes «anti-pédagogiques».

Dès la présentation de «l'expérimentation» des cours en «salle de conférence» et des études personnelles, le SNUI a demandé à la DRF de renoncer à sa mise en oeuvre et de procéder à un recrutement supplémentaire d'enseignants. Le 22 octobre, le SNUI, fort du soutien de la majorité des stagiaires, a réclamé à nouveau, avec l'inter-syndicale, le retour aux méthodes pédagogiques traditionnelles avant la fin de l'année 2008.

En 2003, malgré l'opposition du SNUI et des autres organisations syndicales, l'administration a décidé de modifier les règles des premières affectations des inspecteurs-élèves, le déroulement du stage pratique et de supprimer les frais de mission pouvant être versés pendant ce stage.

Depuis, dans tous les groupes de travail (DGI et ministériels) consacrés à la formation professionnelle, le SNUI dénonce systématiquement les dérives constatées dans l'organisation du Stage Premier Métier. C'est pour répondre en partie à

nos craintes que la Direction Générale a publié un PBO recadrant le dispositif du SPM. Néanmoins, malgré le rappel à l'ordre de la DG, de nombreuses directions s'affranchissent desdites consignes et dénaturent pour partie les orientations du stage. C'est pourquoi dans les prochains groupes de travail sur la formation professionnelle, le SNUI réaffirmera l'importance et le rôle pédagogique du stage pratique dans le déroulement du processus de formation initiale des stagiaires contrôleurs et inspecteurs. Pour le SNUI la qualité du stage initial passe avant tout par la qualité du monitorat, ce qui sous-entend un nombre important de moniteurs disponibles, l'organisation sur tout le territoire national (métropole et outre-mer) de stages en fonction des souhaits des stagiaires, la définition d'un cadre de référence pour le moniteur et l'établissement d'un guide méthodologique structurant le stage en fonction d'une approche pédagogique exclusive de toute notion de rendement.

Le SNUI travaille à améliorer le système de contrôle des connaissances :

- en exigeant qu'il ne soit pas un outil servant à piéger les stagiaires,
 - en recherchant des améliorations tant dans le déroulement que dans le contenu des épreuves,
 - en obtenant l'organisation, en fin de chaque séquence, de séances de reformulation et, au fil de l'eau, de tests d'évaluation non notés.
- Pour le SNUI, le contrôle des connaissances reste un facteur de stress important pour les stagiaires et nous considérons qu'il n'est pas un outil juste en matière de gestion et d'affectation.

S'agissant de la scolarité, nous revendiquons un renforcement de la formation initiale des contrôleurs et inspecteurs issus des concours externes et internes. Le SNUI réaffirme par ailleurs la nécessité de maintenir la mixité des publics (interne-externe) dans le cadre de scolarités communes.

L'allongement de la formation initiale permettrait :

- de «donner des espaces de respiration» pour les enseignements théoriques,
- d'améliorer l'organisation des stages de découverte des services,
- d'approfondir les connaissances pratiques dans le domaine de l'environnement social, économique et juridique (visite de services tels que : Parquet, URSSAF, ASSEDIC, Inspection du travail, Trésor Public,...),
- de repositionner le CMFI pour les I. E.,

- d'intégrer une approche de la fiscalité européenne pour tous les stagiaires,
- de calibrer correctement l'enseignement d'une langue étrangère,

— d'acquiescer une meilleure connaissance de toutes les missions, de tous les services, et par conséquent du «métier» dans toutes ses diversités et richesses.

Suite aux annonces de Thierry Breton en 2006, la DGFIP veut instaurer la modularité de la formation des IE (un cursus long pour les «vrais externes» : 12 mois de scolarité, un cursus court pour les internes et pour les externes disposant de connaissances fiscales : 6 mois de scolarité), et rendre le stage pratique probatoire, ce qui signifierait que la titularisation ne se ferait qu'à l'issue du SPM.

Le SNUI a condamné ces projets dont l'approche est purement utilitariste et comptable.

Lors des entretiens de structures d'écoute et lors des CAP de titularisation le SNUI est présent aux côtés des stagiaires et recherche avec détermination à obtenir de l'administration la révision de sa position lorsque celle-ci est défavorable pour l'agent.

Pour le SNUI, les stagiaires ont droit à une double chance (redoublement) au cas où ils se trouveraient dans une situation difficile.

S'agissant du régime indemnitaire : nous demandons que l'effort de formation soit couvert par une indemnité spécifique et compensant l'intégralité des frais supportés pendant la formation (initiale et pratique).

Dans le cadre du régime actuel, le SNUI continue à mener bataille pour que :

- la DGFIP revienne sur sa décision d'exclure des communes limitrophes de la petite couronne du bénéfice de l'indemnité de scolarité,
- le régime indemnitaire des externes soit totalement aligné sur celui des internes,
- l'indemnité soit revalorisée, notamment pour compenser les frais de transport supplémentaires résultant de l'implantation en banlieue de l'ENI Paris (revalorisation de l'indemnité forfaitaire),
- pendant le stage pratique, les stagiaires puissent bénéficier d'une mesure indemnitaire compensatrice.

C'est au plus près de vous, grâce aux correspondants de groupe et aux élus en conseil d'établissement, par son écoute, par ses critiques et ses propositions que le SNUI continuera à se battre pour de nouvelles améliorations.

A LA DGFIP FILIERE FISCALE

Le SNUI est présent dans toutes les instances paritaires locales et nationales. De par le nombre de sièges qu'il détient dans ces instances, il est souvent le moteur de l'unité syndicale.

Le SNUI est très présent dans toutes les CAP locales. Il détient 205 sièges sur 360 pour les CAP L des inspecteurs, et 385 sur 711 pour les CAP L des contrôleurs.

Comme à l'ENI, et grâce à ses correspondants, le SNUI est présent sur tous les sites, dans tous les services.

Au quotidien, ce sont 2250 correspondants qui sont en situation de donner une information et de faire «remonter» les problèmes.

Le SNUI est largement représenté dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales qui statuent sur votre titularisation, votre mutation, votre notation, ...

CAP n° 5 des contrôleurs : 6 sièges sur 12,

CAP n° 3 des inspecteurs : 4 sièges sur 8.

A ce jour, 63 sièges sont attribués aux représentants des personnels dans les CAP nationales «Impôts».

Le SNUI en détient 26. C'est pour vous la garantie d'une défense efficace dès votre première affectation (projets publiés courant juin-juillet 2008).

LES CANDIDATS DU SNUI AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Julien COUGOUREUX
CS Noisy-le-Grand



Lilian MOUNARD
IE Clermont-Ferrand



Naima NANCY
IE Noisy-le-Grand

VOTEZ LISTE ENTIÈRE

Suite à l'arrêté du
18/12/2006, paru au
JO du 28/12/2006

«Les électeurs ne peuvent voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats».

Par conséquent, tout bulletin comportant une modification est considéré nul.



Elisabeth LOUVRIER
CS Clermont-Ferrand



Yuksel AYDIN
IE Noisy-le-Grand



Bruno ADAM
CS Clermont-Ferrand



Désirée BRUN
CS Noisy-le-Grand



Pauline MANZANO
IE Clermont-Ferrand



Christophe STAHL
CS Noisy-le-Grand



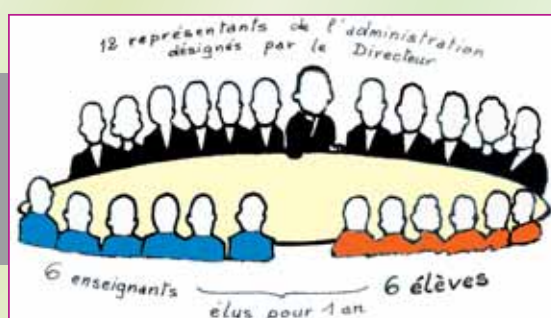
Franck GELAS
IE Clermont-Ferrand



Djaouida GUELLIL-DADI
IE Noisy-le-Grand



Karen MESCLIER
CS Clermont-Ferrand



Au travers de Solidaires aux Finances (ex FDSU), créée en 1990, le SNUI est largement présent au niveau ministériel. Avec l'Union Syndicale «Solidaires» (Union de syndicats des secteurs public et privé) il élabore des revendications interprofessionnelles, fait des propositions, participe à des actions pour une meilleure protection sociale, une plus grande justice fiscale. Le SNUI est également membre fondateur d'ATTAC.

LE 20 NOVEMBRE, POURQUOI LE SNUI ?

SNUI = UNITÉ SYNDICALE

- A la DGFIP** Dès la fusion de la DGI et de la DGCP, le SNUI aux Impôts et Sud Trésor à la Comptabilité Publique ont créé une union syndicale pour défendre efficacement les 130 000 agents de la nouvelle direction. L'Union SNUI - SUD Trésor est d'ores et déjà reconnue comme étant la première organisation syndicale de la DGFIP.
L'Union SNUI-SUD Trésor continue d'être moteur de l'unité d'action à la base, l'idéal étant le regroupement de tous les personnels au sein d'une même organisation.
- Aux Finances** en fondant en 1990 la Fédération des Syndicats Unitaires (FDSU) devenue Solidaires aux Finances en 2008, le SNUI a voulu créer une dynamique nouvelle. Sont membres aujourd'hui de Solidaires aux Finances des syndicats du Trésor, des Douanes, de l'Industrie, de la CCRF, de la Centrale, de l'INSEE et de la Banque de France.
- A la Fonction Publique** où le SNUI et les autres syndicats de Solidaires aux Finances sont représentés par «Solidaires Fonction Publique», niveau où aboutissent les discussions statutaires et où se mènent les discussions salariales touchant les fonctionnaires. Le SNUI oeuvre au renforcement des syndicats qui privilégient les revendications de leurs membres et l'amélioration des administrations.
- Au-delà** en travaillant à la réunification du mouvement syndical, avec un ensemble de syndicats du public et du privé (l'Union Syndicale «Solidaires»), le SNUI refuse la fatalité de l'affaiblissement ; en oeuvrant au sein de l'Union des personnels des Finances en Europe (UFE), le SNUI contribue à améliorer la perception des réalités fiscales, financières, sociales et statutaires en Europe.

SNUI = INDÉPENDANCE SYNDICALE

- A l'égard des partis politiques,** le SNUI n'emprunte ses analyses à aucun parti politique ; c'est en son sein, avec ses adhérents, qu'il élabore toutes ses revendications.
- A l'égard du pouvoir,** le SNUI reste une force de critique et de contestation quel que soit le Gouvernement en place.

SNUI = DÉMOCRATIE SYNDICALE

- A tous les niveaux,** un réseau d'information, des capacités d'écoute, des possibilités d'expression pour chacun, une logique de recensement des attentes pour structurer les revendications.

SNUI = ACTION SYNDICALE

- A l'ENI, comme ailleurs, le SNUI sait allier sérieux et combativité.**
A l'ENI, comme ailleurs, le SNUI est à l'avant-garde de l'action.

VOTEZ POUR L'EFFICACITÉ

VOTEZ SNUI